

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2019-084/PR/MB portant la concession définitive d'une parcelle de terrain sise Plateau du Serpent.

n° 2019-084/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
28 avril 2019

Numéro JO
n° 8 du 30/04/2019

Date du numéro
30 avril 2019

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Loi Constitutionnelle n°134/AN/06/5ème L du 02 février 2006 portant révision de la constitution

VU Loi Constitutionnelle n°215/AN/08/5ème L du 19 janvier 2008 portant révision de la constitution

VU Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/5ème L du 21 avril 2010 portant révision de la constitution

VU La Loi n°171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

VU La Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la Propriété Foncière

VU Le Décret n°2016-109/PRE en date du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2016-148/PREdu 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est accordé à l'Ambassade du Royaume d'Arabie Saoudite la concession définitive sur une parcelle de terrain non bâti sise au Plateau du Serpent d'une superficie de 8391 m2 objet du Titre Foncier 392.

Article 2

Le titre foncier définitif sera délivré gratuitement dès la promulgation du présent arrêté.

Article 3

Le Présent Arrête sera enregistre gratuitement.

Article 4

Le Présent Arrête sera enregistre, publie et communique partout où le besoin sera.

*Le Premier Ministre
chef du Gouvernement P.*

IABDOULKADER KAMIL MOHAMED